

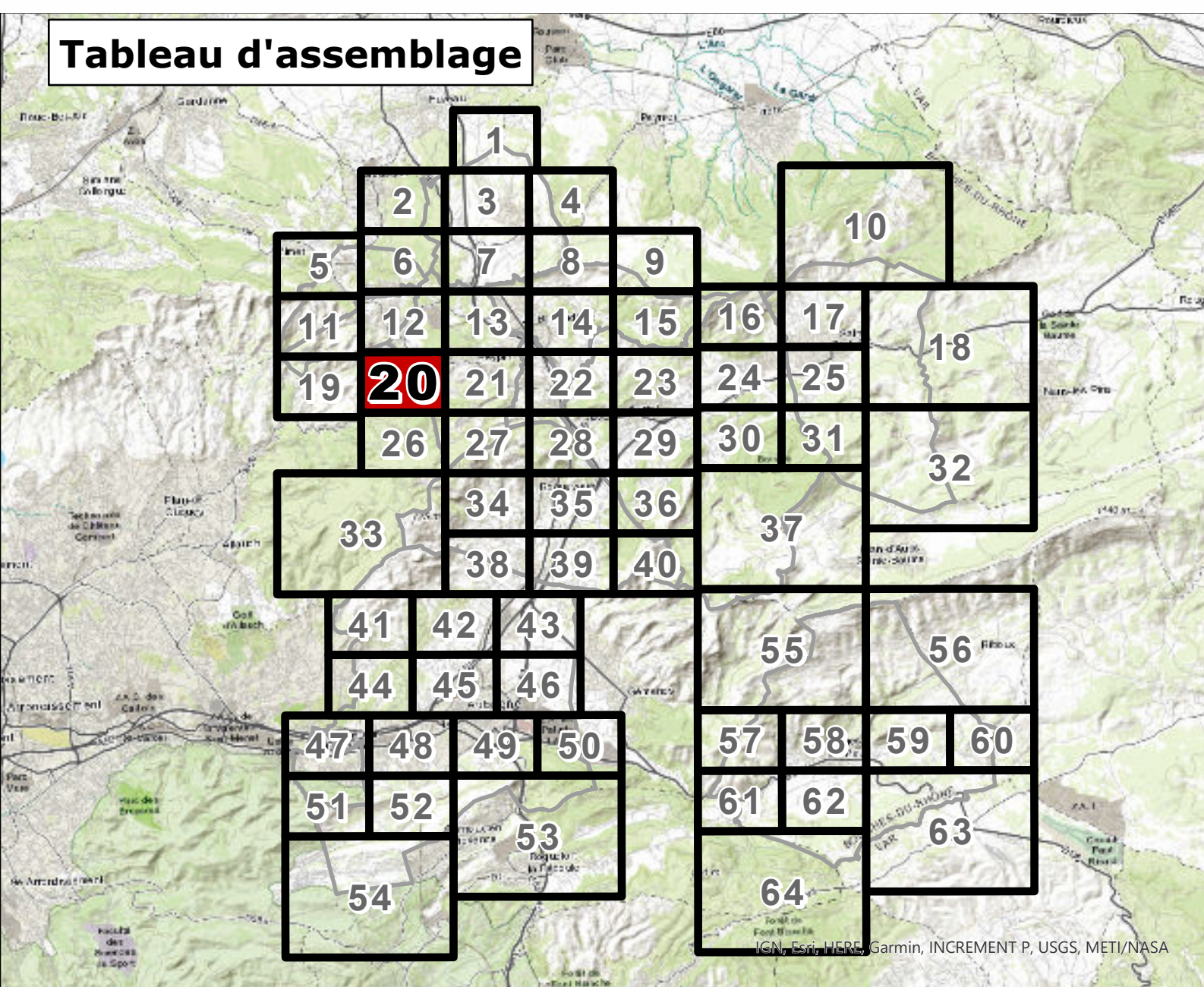
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
20

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouvelier / I = Interrefier / P = Prolonger
M = Maitrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.6

Côte des plus hautes eaux (PHE)
(élémental NGF)

Fond de Plan

- Parcelle
- Élément de repère
- Bât dur
- Plaque ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimelière

11

19

21